

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET
ARRANGEMENT**

REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION

Notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
(OMPI) conformément à la règle 17.1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement
et au Protocole de Madrid

I. Office qui envoie la déclaration :



**OFICIUL DE STAT PENTRU
INVENȚII ȘI MĂRCI**



L'OFFICE D'ETAT POUR LES INVENTIONS ET LES MARQUES

Strada Ion Ghica nr.5, Sector 3, București - Cod 030044 - ROMÂNIA

Tel.: +40-21-306.08.00/01/02/.../28/29 **Fax:** +40-21-312.38.19

e-mail: office@osim.ro

www.osim.ro

II. Numéro de l'enregistrement international: 1251421

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international:

**AKTSIONERNO DROUJESTVO "START" AD, Rayon "Lozenets",
Boulevard "Tcherni Vrah", 32, VH. A., ET. 4, BG-1000 Sofia (BG) BULGARIE**

Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionné, effectué par
l'examineur: **LUIZA MOCANU**

- IV.** ☒ Refus provisoire fondé sur un examen d'office
☐ Refus provisoire fondé sur une opposition¹
☐ Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition¹

- V.** ☒ Refus provisoire pour tous les produits et/ou services
☐ Refus provisoire pour certains des produits et/ou services :
[suivre l'indication des produits et/ou services qui sont touchés ou qui ne sont pas touchés]²
☐ Produits et services sur lesquels porte le refus
☐ Produits et services sur lesquels le refus ne porte pas

¹ Le nom et l'adresse de l'opposant doivent aussi être indiqués.

² Lorsque tous les produits ou services classés dans une classe donnée sont visés, on indiquera "tous les produits (ou tous les services) de la classe X". Dans tous les cas, il conviendra d'indiquer clairement si ces produits et/ou services SONT concernés ou s'ils NE SONT PAS concernés.

VI. Motifs de refus [(le cas échéant, voir la rubrique VII)]:

On vous transmet qu'il a été identifiée et qu'il existe les marques/des mandes des marques identiques/similaires jusqu'à un risque évident de confusion no.: **636648, R 030654** et **127584** pour les produits et les services des classes 09, 35 et 42 dont le titulaire bénéficie d'un droit exclusif.

Le signe pour lequel vous demandez la protection ne peut pas être distingué de la marque identifiée de telle manière que les produits ou les services d'une entreprise puissent être distingués de ceux d'une autre entreprise.

Selon les prévoyances de l'article 2, l'article 5 *alinéa* (1) a et b, l'article 8 et l'article 36 *alinéa* (1) de la Loi 84/1998 *republié*, le signe qui fait l'objet de la demande d'enregistrement de la marque no.: **1251421** ne peut pas être enregistré sans l'accord du titulaire du droit exclusif de la marque identique/similaire.

VII. Renseignements relatifs à une marque antérieure³ (un droit exclusif, cf. l'art. 36 alinéa 1)

i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité

ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :

☛ **MI: 636648 / 05.05.1995**

☛ **MN: R 030654 / 26.05.1997**

☛ **MN: 127584 / 16.07.2012**

iii) Nom et adresse du titulaire :

☛ **Zakrytoe Aktsionernoe Obchtchestvo "PROEKTNO-PROIZVODSTVENNOE OBEDINENIE "START"**, 3/12, Bolchoi Trekhsvatitsky per., RU-109028 Moscou (RU) *FÉDÉRATION DE RUSSIE*.

☛ **SC ROMBAT SA**, Str. Drumul Cetății, nr.6, Jud. Bistrița Năsăud, 420129 BISTRITĂ, ROUMANIE.

☛ **SC NETCOM SAFETY SRL**, Calea Armatei Române, bl. 5, ap. 36, județul Satu Mare, ** CAREI, ROUMANIE.

iv) Reproduction de la marque : (Annexe)

v) Liste des produits et services:

☒ Liste de tous les produits et services

ou

☐ Liste des produits et services pertinents

VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable [(voir le texte à la rubrique XII)]:

Loi 84/1998 republiée - concernant les marques et les indications géographiques: art. 2, art. 5 alinéa (1) a et b, art. 8 et art. 36 alinéa (1)

³

Lorsque les motifs sur lesquels se fonde le refus provisoire ont trait à une marque antérieure, comme cela aura été indiqué à la rubrique VI. On pourra fournir les renseignements demandés dans cette rubrique en annexant un extrait imprimé du registre ou de la base de données.

IX. Informations relatives à la suite de la procédure

i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :

Trois mois à compter de la réception de la notification.

ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :

L'Office indiqué en rubrique I. ci-dessus.

iii) Indications concernant la constitution d'un mandataire :

En cas où le déposant n'a ni son domicile ni un siège ni un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen, une requête en réexamen ou un recours doit être présenté par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé qui peut aussi avoir la qualité de représentation dans les procédures devant l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques.

La liste des mandataires autorisés on la retrouve à l'adresse suivante:

http://www.osim.ro/index3_files/cons/cons.htm

Note : La langue officielle devant l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques est la langue roumaine.

X. Date de la notification de refus provisoire: ARP 287 - 2015 - 1 / 16.09.2015

XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification:



XII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable:

Loi 84/1998 republiée - concernant les marques et les indications géographiques

Article 2:

Peuvent constituer des marques les signes susceptibles d'une représentation graphique, tels que: mots, y compris noms de personnes, dessins, lettres, chiffres, éléments figuratifs, formes tridimensionnelles et, surtout, la forme du produit ou de son conditionnement, couleurs, combinaisons de couleurs, hologrammes, signaux sonores, ainsi que toute combinaison de ces signes, à condition que ces signes permettent de distinguer les produits ou les services d'une entreprise par rapport à ceux d'autres entreprises.

Article 5 alinéa 1:

Sont refusés à l'enregistrement ou peuvent être déclarés nuls, lorsqu'ils sont enregistrés, pour les suivants motifs qualifiés d'absolus:

- a) les signes qui ne peuvent pas constituer une marque au sens de l'art. 2;**
- b) les marques qui sont dépourvues de caractère distinctif.**

Article 8:

Le droit à la marque appartient à celui qui a déposé le premier, dans les conditions de la loi, la demande d'enregistrement de la marque.

Article 36 alinéa 1:

L'enregistrement de la marque confère à son titulaire un droit exclusif sur la marque.

et:

Article 13 alinéa 2:

La représentation du déposant par mandataire est obligatoire lorsque le déposant n'a ni son domicile ni un siège ni un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen, sauf pour le dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque.

Article. 26 alinéa 2:

Si la demande ne remplit pas les conditions pour l'enregistrement de la marque, l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques le notifie au déposant lui accordant un délai de trois mois pendant lequel celui-ci peut présenter ses observations ou retirer sa demande. Le délai peut être prolongé avec une période supplémentaire de trois mois, à la requête du déposant, accompagnée du paiement de la taxe prévue par la loi.

OMPI - ROMARIN - Détails de l'enregistrement international

636648

9.9.2015

- 151 **Date de l'enregistrement**
05.05.1995
- 180 **Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement**
05.05.2015
- 270 **Langue de la demande**
Français

État actuel

- 732 **Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**
Zakrytoe Aktsionernoe Obchtchestvo "PROEKTNO-PROIZVODSTVENNOE OBEDINENIE
"START" 3/12, Bolchoi Trekhsvatitsky per., RU-109028 Moscou Fédération de Russie
- 811 **État contractant dont le titulaire est ressortissant**
RU (Fédération de Russie)
- 740 **Nom et adresse du mandataire**
Soulimova Elena Borissovna 9, apt. 29, Vorontsovskie Proudy RU-117630 Moscou Fédération
de Russie
- 770 **Nom et adresse du titulaire précédent**
AKTSIONERNOE OBCHTCHESTVO "PROEKTNO-PROIZVODSTVENNOE OBEDINENIE
"START" 98, Dmitrovskoe chosse, MOSKVA Fédération de Russie
- 540 **Marque**
- START**
- 531 **Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) -
VCL(3)**
27.05.01
- 511 **Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques
(classification de Nice) - NCL(6)**
- 12 Bandages pour automobiles, enveloppes (pneumatiques).
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans
d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et
à isoler; tuyaux flexibles non métalliques; gomme pour le rechapage des pneus.
- 42 Recherches scientifiques et industrielles; expertises (travaux d'ingénieurs); génie (travaux
d'ingénieurs); étude de synthèse d'information dans le domaine de l'ingénierie.
- 821 **Demande de base**
RU (Fédération de Russie), 25.07.1994, 94026336
- 822 **Enregistrement de base**
RU (Fédération de Russie), 27.01.1995, 123 973
- 831 **Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**
DZ (Algérie)
- 832 **Désignation(s) selon le Protocole de Madrid**
UZ (Ouzbékistan)

- 834 **Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies**
AM (Arménie), AT (Autriche), BA (Bosnie-Herzégovine), BG (Bulgarie), BX (Benelux), BY (Bélarus), CH (Suisse), CN (Chine), CU (Cuba), CZ (République tchèque), DE (Allemagne), EG (Égypte), ES (Espagne), FR (France), HR (Croatie), HU (Hongrie), IT (Italie), KG (Kirghizistan), KP (République populaire démocratique de Corée), KZ (Kazakhstan), LI (Liechtenstein), LV (Lettonie), MA (Maroc), MC (Monaco), MD (République de Moldova), MK (Ex-République yougoslave de Macédoine), MN (Mongolie), PL (Pologne), PT (Portugal), RO (Roumanie), RS (Serbie), SD (Soudan), SI (Slovénie), SK (Slovaquie), SM (Saint-Marin), TJ (Tadjikistan), UA (Ukraine), VN (Viet Nam)

Enregistrement

- 450 **Date et numéro de publication**
1995/6 LMi, 18.08.1995
- 831 **Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**
AM (Arménie), AT (Autriche), BA (Bosnie-Herzégovine), BG (Bulgarie), BX (Benelux), BY (Bélarus), CH (Suisse), CN (Chine), CU (Cuba), CZ (République tchèque), DE (Allemagne), DZ (Algérie), EG (Égypte), ES (Espagne), FR (France), HR (Croatie), HU (Hongrie), IT (Italie), KG (Kirghizistan), KP (République populaire démocratique de Corée), KZ (Kazakhstan), LI (Liechtenstein), LV (Lettonie), MA (Maroc), MC (Monaco), MD (République de Moldova), MK (Ex-République yougoslave de Macédoine), MN (Mongolie), PL (Pologne), PT (Portugal), RO (Roumanie), SD (Soudan), SI (Slovénie), SK (Slovaquie), SM (Saint-Marin), TJ (Tadjikistan), UA (Ukraine), UZ (Ouzbékistan), VN (Viet Nam), YU (Serbie-et-Monténégro)
- 580 **Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**
30.06.1995
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
AM (Arménie)
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
AT (Autriche)
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
BA (Bosnie-Herzégovine)
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
BG (Bulgarie)
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
BX (Benelux)
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
BY (Bélarus)
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)**
CH (Suisse)
- Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve**

de l'application de la règle 5)

CU (Cuba)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

CZ (République tchèque)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

DZ (Algérie)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

FR (France)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

HR (Croatie)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

IT (Italie)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

KG (Kirghizistan)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

KP (République populaire démocratique de Corée)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

KZ (Kazakhstan)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

LI (Liechtenstein)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

LV (Lettonie)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

MA (Maroc)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

MC (Monaco)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

MD (République de Moldova)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

MK (Ex-République yougoslave de Macédoine)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

MN (Mongolie)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

SD (Soudan)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

SI (Slovénie)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

SK (Slovaquie)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

SM (Saint-Marin)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

TJ (Tadjikistan)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

UA (Ukraine)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

UZ (Ouzbékistan)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

VN (Viet Nam)

Le délai de refus est expiré et aucune notification de refus provisoire n'a été inscrite (sous réserve de l'application de la règle 5)

YU (Serbie-et-Monténégro)

862 **Refus provisoire partiel de protection**

CN (Chine)

450 **Date et numéro de publication**

Avant le 1er avril 1996, les refus provisoires de protection n'étaient pas publiés

À supprimer de la liste:

42

Liste limitée à:

12 Bandages pour automobiles, enveloppes (pneumatiques).

17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques; gomme pour le rechapage des pneus.

580 **Date de notification**

05.03.1996

Date de réception par le Bureau International

05.01.1996

861 **Refus provisoire total de protection**
DE (Allemagne)

580 **Date de notification**
04.03.1996
Date de réception par le Bureau International
28.02.1996

861 **Refus provisoire total de protection**
ES (Espagne)

580 **Date de notification**
21.03.1996
Date de réception par le Bureau International
20.03.1996

861 **Refus provisoire total de protection**
EG (Égypte)

450 **Date et numéro de publication**
1996/3 Gaz, 09.07.1996

580 **Date de notification**
13.05.1996
Date de réception par le Bureau International
10.05.1996

862 **Refus provisoire partiel de protection**
PL (Pologne)

450 **Date et numéro de publication**
1996/7 Gaz, 02.09.1996
Refus pour les produits et services des classes 12 et 42.

580 **Date de notification**
05.07.1996
Date de réception par le Bureau International
27.06.1996

862 **Refus provisoire partiel de protection**
HU (Hongrie)

450 **Date et numéro de publication**
1996/7 Gaz, 02.09.1996
Refus pour les produits de la classe 12.

580 **Date de notification**
08.07.1996
Date de réception par le Bureau International
01.07.1996

862 **Refus provisoire partiel de protection**
RO (Roumanie)

450 **Date et numéro de publication**
1996/7 Gaz, 02.09.1996

À supprimer de la liste:

- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler.

580 Date de notification

05.07.1996

Date de réception par le Bureau International

02.07.1996

897 **Déclaration indiquant que la marque est protégée pour certains des produits et services demandés**

ES (Espagne)

450 Date et numéro de publication

1997/8 Gaz, 04.06.1997

Admis pour tous les produits et services.

580 Date de notification

15.05.1997

Date de réception par le Bureau International

28.04.1997

894 **Décision finale confirmant le refus de protection**

EG (Égypte)

450 Date et numéro de publication

1997/19 Gaz, 06.11.1997

580 Date de notification

24.09.1997

Date de réception par le Bureau International

22.09.1997

894 **Décision finale confirmant le refus de protection**

HU (Hongrie)

450 Date et numéro de publication

1998/4 Gaz, 08.04.1998

580 Date de notification

09.03.1998

Date de réception par le Bureau International

04.03.1998

895 **Déclaration indiquant que la marque est protégée pour tous les produits et services demandés**

PL (Pologne)

450 Date et numéro de publication

1998/12 Gaz, 30.07.1998

580 Date de notification

22.06.1998

Date de réception par le Bureau International

11.06.1998

895 **Déclaration indiquant que la marque est protégée pour tous les produits et services demandés**

RO (Roumanie)

450 Date et numéro de publication

2001/2 Gaz, 01.03.2001

580 Date de notification

16.01.2001

Date de réception par le Bureau International

22.12.2000

896 **Déclaration indiquant que la protection de la marque est refusée pour tous les produits et services demandés**

DE (Allemagne)

450 Date et numéro de publication

2003/21 Gaz, 27.11.2003

580 Date de notification

17.10.2003

Date de réception par le Bureau International

10.09.2003

864 **Invalidation totale**

PT (Portugal)

450 Date et numéro de publication

2014/33 Gaz, 28.08.2014

ROMANIA



19 O.S.I.M.

21 Application No 044218

11 Mark No: R030654

22 Application Date : 26.05.1997

30 Priority :

55 Individuala

56 Verbală

73 Owner :

SC ROMBATSA
Str. Drumul Cetății nr.6, Jud. Bistrița Năsăud
420129 BISTRIȚA
ROMANIA

74 Agent :

NEDESEM NAT

51 Classes and List of Goods and Services :

54 START

9

Baterii de acumulare



19 O.S.I.M.

21 Application No M 2012 04581

11 Mark No: 127584

22 Application Date : 16.07.2012

30 Priority :

55 Individuala

56 Combinată

73 Owner :

SC NETCOMSAFETY SRL
Calea Armatei Române, bl. 5, ap. 36, județul Satu Mare
** CAREI
ROMANIA

74 Agent :

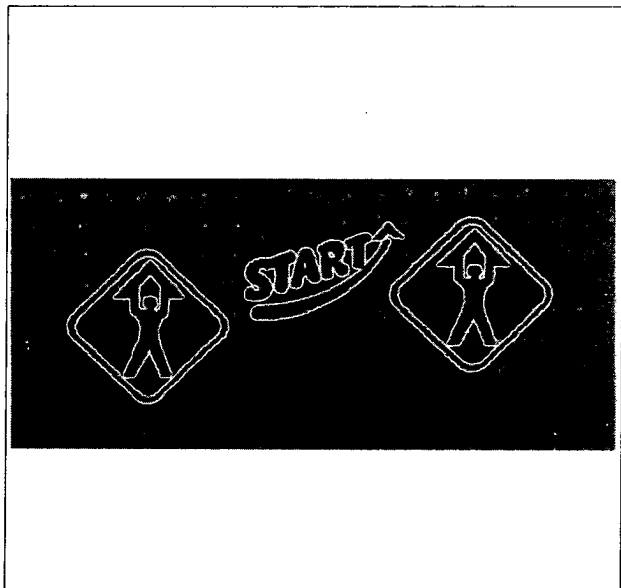
AGENȚIE DE PROPRIETATE INTELECTUALĂ
WEIZMANNARIANA & PARTNERS
Str. 11 Iunie nr. 51 sc. A etaj 1, ap. 4, sector 4
** BUCUREȘTI

51 Classes and List of Goods and Services :

54 START

9

Aparate și instrumente științifice, nautice, geodezice, fotografice, cinematografice, optice, de cântărire, de măsurare, de semnalizare, de control (verificare), de siguranță (salvare) și didactice; aparate și instrumente pentru conducerea, distribuția, transformarea, acumularea, reglarea sau comanda curentului electric; aparate pentru înregistrarea, transmiterea, reproducerea sunetelor sau imaginilor; suporturi de înregistrare magnetice, discuri acustice; compact discuri, DVD-uri și alți suporturi de înregistrare digitală, mecanisme pentru aparate cu preplată; case înregistratoare, mașini de calculat, echipamente pentru tratarea informației și calculatoare; software pentru calculatoare, extinctoare.



ROMANIA



19 O.S.I.M.

25 Îmbrăcăminte, încălțăminte, articole
care servesc la acoperirea capului.

35 Publicitate; gestiunea afacerilor comerciale; administrație comercială; lucrări de birou.

39 Transport; ambalarea și depozitarea marfurilor, organizarea de călătorii.